



Royaume du Maroc

75^{eme} Réunion directive du Conseil du Commerce et du Développement

Point 2 : Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation
**(Rapport sur le Commerce et Développement 2023 : Aperçu général : Croissance, dette et climat
: Réformer l'architecture financière mondiale)**

Genève, 13 Février 2024

(Salle XVII)

Monsieur le Président
Monsieur le Secrétaire général Adjoint
Monsieur le Directeur de la Division de la mondialisation des stratégies de développement
Mesdames et Messieurs,

La Délégation du Royaume du Maroc tient à féliciter, de prime abord, le Secrétariat de la CNUCED et en particulier Monsieur le Directeur Richard Kozul-Wright et son équipe de la Division de la mondialisation des stratégies de développement pour leur rapport 2023 sur le commerce et le développement, qui constitue, sans aucun doute, une référence précieuse pour les décideurs.

Ce rapport met l'accent sur les inégalités, les rigidités et les problèmes actuels de l'architecture mondiale de la dette souveraine et émet des recommandations pertinentes pour les surmonter.

Monsieur le Président

Dans le contexte actuel, marqué par des défis géopolitiques, économiques et environnementaux sans précédent, il est impératif d'améliorer l'architecture financière mondiale, en mettant l'accent sur la stabilité économique ; le renforcement des mécanismes de la gestion des crises ; l'Inclusion financière ; le renforcement de la résilience, et le renforcement de la coordination internationale entre les régulateurs, les gouvernements et les institutions financières.

Ces axes d'amélioration exigent d'emblée une action mondiale concertée.

C'est dans cet esprit que s'inscrivent les quatre « **Principes de Marrakech pour la coopération mondiale** » énoncés dans la déclaration commune émise par le Royaume du Maroc, en collaboration avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, et ce, lors des assemblées annuelles du Groupe de la Banque Mondiale et du FMI, tenues en octobre 2023.

Ces quatre principes consistent, faut-il le rappeler, à redynamiser la croissance inclusive et durable, à renforcer la résilience, à soutenir les réformes porteuses de transformation, et à moderniser la coopération mondiale, à travers le renforcement du système monétaire international, du système commercial multilatéral et une collaboration plus étroite entre la BM, le FMI, et les pays partenaires.

Monsieur le Président

Dans cette refonte nécessaire de l'architecture financière mondiale, une attention particulière doit être apportée aux pays à revenu intermédiaire qui ne bénéficient pas du soutien mondial dont ils ont besoin, alors que ces pays représentent environ 75 % de la population mondiale, 62 % des personnes pauvres de la planète, et seulement le tiers du PIB mondial.

Aussi, comme énoncé dans la Déclaration de Rabat, adoptée à l'issue de la Conférence de haut niveau sur les Pays à Revenu Intermédiaire, tenue à Rabat les 05 et 06 février, il est temps d'opérer un *changement de paradigme* « *afin d'édifier une architecture financière internationale équitable et juste en mesure de réaliser le développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale, en tenant compte des besoins et des difficultés que rencontrent tous les pays en développement, en particulier les pays à revenu intermédiaire* ».

Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les voies et les moyens d'accroître concrètement la marge de manœuvre budgétaire des PRI, qui est actuellement restreinte en raison du fardeau excessif de la dette et de leur accès limité au financement international à cause de leur classification fondée selon le critère du revenu par habitant. Pourtant, ce critère ne **reflète pas les particularités et les besoins de développement réels des pays concernés.**

Monsieur le Président,

Le rapport 2023 met en évidence cinq objectifs prioritaires dont la réduction des inégalités, en appelant à des engagements concrets en faveur d'une protection sociale complète.

Cet objectif, important qu'il soit, s'aligne sur l'esprit du Programme d'Action D'addis Abbeba de 2015 qui met en exergue l'importance de la généralisation de la protection sociale et de la prestation de services publics essentiels, comme outil fondamental pour financer le développement durable et éliminer la pauvreté.

Dans cette optique, le Maroc a mis en œuvre le projet de généralisation de la protection sociale en faveur de toutes les composantes de la société marocaine.

Ce projet représente, en outre, un levier d'intégration du secteur informel dans le tissu économique national, ainsi qu'un tournant décisif sur la voie de la réalisation du développement équilibré et de la justice sociale et spatiale.

Je vous remercie pour votre attention.